RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01332
Numéro SIREN : 383 604 261
Nom ou dénomination : ALL SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/017502

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 07/11/2019

1484173

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/017502**
n°de gestion : **1991B01332**
n°SIREN : **383 604 261 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 06/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALL SYSTEMS - Société par actions simplifiée
26 boulevard Des Frères Desaire 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1484173

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	309 770	309 770		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 651	762	2 889	2 889
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 813	1 813		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	729	729		
Autres immobilisations corporelles	277 342	242 274	35 068	22 174
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**593 304**	**555 347**	**37 957**	**25 063**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**2 512**		**2 512**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	246 607	34 477	212 130	311 377
Autres créances	606 462		606 462	588 386
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	200 000
Disponibilités	696 144		696 144	753 570
Charges constatées d'avance (3)	28 344		28 344	17 729
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 080 068**	**34 477**	**2 045 591**	**1 871 063**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 673 372	589 824	2 083 548	1 896 126

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
06 NOV. 2019
Sous le N° 17502

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	166 700	166 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	143 729	143 729
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 670	16 670
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	597 939	341 123
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**592 970**	**656 816**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 518 008**	**1 325 038**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 675	1 641
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 276	1 276
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 208	165 486
Dettes fiscales et sociales	374 921	378 150
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 337	24 536
Produits constatés d'avance (1)	3 123	
TOTAL DETTES	**565 540**	**571 088**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 083 548	1 896 126
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	565 540	571 088
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 675	1 641
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 002		2 002	10 947
Production vendue (biens)	715 939		715 939	669 570
Production vendue (services)	2 253 449		2 253 449	2 216 574
Chiffre d'affaires net	**2 971 390**		**2 971 390**	**2 897 090**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			95 987	183 451
Autres produits			144	108
Total produits d'exploitation (I)			**3 067 521**	**3 080 649**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			1 010	2 246
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 024	9 936
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			422 760	447 074
Impôts, taxes et versements assimilés			42 345	37 495
Salaires et traitements			1 145 563	1 083 707
Charges sociales			544 952	522 643
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 070	10 860
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			19 053	26 293
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			310 167	391 880
Total charges d'exploitation (II)			**2 500 945**	**2 532 133**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			566 576	548 516
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 372	655
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**1 372**	**655**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2	191
Différences négatives de change				13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**2**	**204**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 370	451
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			567 946	548 967

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 552	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**6 552**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	97 403	79
Sur opérations en capital	762	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**98 165**	**79**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-91 613	-79
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-116 637	-107 928
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 075 445**	**3 081 304**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 482 476**	**2 424 488**
BENEFICE OU PERTE	592 970	656 816

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS ALL SYSTEMS

26 boulevard des Frères Désaire
38170 SEYSSINET PARISET

SFECO

Société Fiduciaire d'Expertise Comptable de l'Ouest

10, rue des Nonnains d'Hyères

75004 PARIS

Tél. 01.40.06.95.95 Fax. 01.40.06.09.10

Sommaire

1. Comptes annuels 1
Bilan actif 2
Bilan passif 3
Compte de résultat 4
Compte de résultat (suite) 5
2. Détail des comptes 6
Bilan détaillé 7
Compte de résultat détaillé 11
Soldes intermédiaires de gestion 16
3. Annexes 21
Règles et méthodes comptables 22
Immobilisations 25
Amortissements 27
Tableau des provisions 28
Etat des créances 29
Synthèse des charges à payer 30
Synthèse des charges constatées d'avance 31
Synthèse des produits à recevoir 32
Notes sur l'intégration fiscale 33
Engagements reçus 34
Notes sur les retraites 35
Notes sur les effectifs et le DIF 36
Ventilation de l'IS 37
Notes sur les capitaux propres 38
4. Liasse fiscale 39
2065 - Impôt sur les sociétés 67
2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065 68
2069A - Crédit d'impôt Recherche 69
2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 76

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Logiciels	309 770,03		309 770,03	309 770,03
280500 - Amort. Concessions et droits ...		309 770,03	-309 770,03	-309 770,03
	309 770,03	309 770,03		
Fonds commercial				
207000 - Fonds commercial				762,25
290700 - Prov. Fonds commercial				-762,25
Autres immobilisations incorporelles				
208020 - Marques	3 117,60		3 117,60	3 117,60
208030 - Dépt APP Logiciels	533,57		533,57	533,57
290820 - Dépréciation Marques		762,25	-762,25	-762,25
	3 651,17	762,25	2 888,92	2 888,92
Immobilisations corporelles				
Constructions				
213500 - Installations générales	1 812,59		1 812,59	1 812,59
281350 - DAP S/CONSTRUCTION		1 812,59	-1 812,59	-1 812,59
	1 812,59	1 812,59		
Installations techniques, matériel et outillage				
215700 - Agencement, aménagements mat. outi	728,60		728,60	728,60
281570 - Amort MATERIEL OUTILLAGE		728,60	-728,60	-728,60
	728,60	728,60		
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Agencement Amenagement Installatio	78 483,40		78 483,40	72 962,62
218190 - Aménagement Formation	641,07		641,07	641,07
218300 - Matériel de bureau & informatique	170 867,59		170 867,59	151 854,39
218400 - Mobilier	27 349,54		27 349,54	25 919,54
281810 - Amort. Installations générales		64 720,14	-64 720,14	-60 740,91
281819 - Amort Agenct Formation		641,07	-641,07	-641,07
281830 - Amort. Matériel de bureau & info.		151 783,65	-151 783,65	-142 877,00
281840 - Amort. Mobilier		25 129,05	-25 129,05	-24 944,64
	277 341,60	242 273,91	35 067,69	22 174,00
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**593 303,99**	**555 347,38**	**37 956,61**	**25 062,92**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Nature client	169 102,46		169 102,46	234 342,57
416000 - Clients douteux ou litigieux	76 690,43		76 690,43	129 983,40
418100 - Clients - factures à établir	813,76		813,76	4 882,54
491000 - Prov. Comptes de clients		34 477,08	-34 477,08	-57 831,06
	246 606,65	34 477,08	212 129,57	311 377,45
Fournisseurs débiteurs				
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir	13 475,33		13 475,33	
	13 475,33		13 475,33	
Personnel				
421000 - Personnel - rémunérations dues				322,11
425000 - Personnel - Avances et acomptes				500,00
438700 - Charges sociales - produits à recev				5 398,25
				6 220,36

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444001 - Etat - Impts Société				275 264,00
				275 264,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445620 - TVA ded./Prest (20%)	4 153,67		4 153,67	4 142,38
445621 - TVA ded Achats Mat Ó 20%				27,30
445662 - TVA déductible sur frais généraux	1 322,83		1 322,83	
445716 - TVA Collect./Ventes (19,6%)				19 160,73
445720 - Tva Coll.Ventes 20%	14 650,83		14 650,83	7 120,71
445860 - TVA s/Factures non parvenues	24 245,40		24 245,40	13 178,92
445875 - TVA s/Avoir à établir	210,00		210,00	
	44 582,73		44 582,73	43 630,04
Autres créances				
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	396,00		396,00	
467101 - FINANCIERE LA D.S.	263 812,05		263 812,05	263 272,05
467102 - ALABASTER	284 195,64		284 195,64	
	548 403,69		548 403,69	263 272,05
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409100 - Fournisseurs - acomptes s/commande	2 512,02		2 512,02	
	2 512,02		2 512,02	
Valeurs mobilières de placement				
503100 - SOUSCRIPT PROGRES 80	400 000,00		400 000,00	200 000,00
503200 - CAT BANQUE POLPULAIRE PRO C	100 000,00		100 000,00	
	500 000,00		500 000,00	200 000,00
Disponibilités				
512001 - BPDAS	356 257,35		356 257,35	391 253,70
512007 - CREDIT AGRICOLE	338 469,90		338 469,90	361 405,41
518700 - Int courus à recevoir	1 157,96		1 157,96	652,62
530000 - CAISSE	258,47		258,47	258,47
	696 143,68		696 143,68	753 570,20
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	28 344,06		28 344,06	17 729,23
	28 344,06		28 344,06	17 729,23
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 080 068,16**	**34 477,08**	**2 045 591,08**	**1 871 063,33**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 673 372,15	589 824,46	2 083 547,69	1 896 126,25

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL APPELE VERSE	166 700,00	166 700,00
	166 700,00	166 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
104200 - PRIME DE FUSION	143 729,15	143 729,15
	143 729,15	143 729,15
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	16 670,00	16 670,00
	16 670,00	16 670,00
Autres réserves		
106800 - Autres Rerves	597 938,82	341 122,88
	597 938,82	341 122,88
Résultat de l'exercice	**592 969,82**	**656 815,94**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 518 007,79**	**1 325 037,97**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires		
511200 - Chèques à encaisser	1 310,40	1 310,40
518000 - Intérts courus	364,59	330,87
	1 674,99	*1 641,27*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 674,99	1 641,27
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455170 - C/C XAVIER DEFAY	1 275,78	1 275,78
	1 275,78	1 275,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Nature fournisseur	29 581,73	97 986,18
401100 - Fournisseurs	16 564,39	
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	133 061,98	67 499,42
	179 208,10	165 485,60
Personnel		
424305 - Intéressements Salariés	103 999,00	101 398,00
428200 - Dettes CP Dus	72 556,47	71 945,25
	176 555,47	*173 343,25*
Organismes sociaux		
431000 - Sécurité sociale	61 811,11	62 535,55
437001 - CIPRA / AG2R	17 628,05	15 265,53
437005 - MEDERIC PREVOYANCE	14 369,31	28 960,09
437304 - NATIXIS RETRAITE	11 112,37	31 313,60
438200 - Charges sociales s/congés à payer	36 363,38	
438620 - CH S/CP DU		37 179,32
438673 - CAP / Formation continue	13 348,53	12 460,14
438675 - CAP / Taxe apprentissage	7 055,00	6 666,20
	161 687,75	*194 380,43*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
444100 - IS s/ Conrôle fiscal	5 840,00	
	5 840,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445200 - TVA due intracommunautaire	1 322,83	
445510 - TVA à décaisser ALL SYSTEMS	21 773,00	4 116,06
445520 - TVA s/contrôle fiscal	4 215,00	
445861 - TVA S/avoir à recevoir	2 234,72	
445876 - Tva S/Av tablir 20%	63,75	382,50

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
	29 609,30	*4 498,56*
Autres dettes fiscales et sociales		
448600 - Etat - autres charges à payer		3 279,36
448605 - CVAE	1 228,00	2 648,00
	1 228,00	*5 927,36*
Dettes fiscales et sociales	374 920,52	378 149,60
Autres dettes		
419700 - Clients - autres avoirs	2 010,01	4 500,04
467100 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	3 327,36	1 820,71
467102 - ALABASTER		18 215,28
	5 337,37	24 536,03
Produits constatés d'avance		
487000 - Produits constatés d'avance	3 123,14	
	3 123,14	
TOTAL DETTES	**565 539,90**	**571 088,28**
TOTAL PASSIF	2 083 547,69	1 896 126,25

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707001 - Vente Matériel Informatique	252,00	0,01	8 971,79	0,31	-8 719,79	-97,19
707002 - Vente Logiciels /marchandises	1 750,00	0,06	1 975,00	0,07	-225,00	-11,39
	2 002,00	0,07	10 946,79	0,38	-8 944,79	-81,71
Production vendue						
701001 - Vente Logiciels standards France	716 439,33	24,11	667 069,82	23,03	49 369,51	7,40
701801 - Vente Log Stand Dom Tom			2 500,00	0,09	-2 500,00	-100,00
706002 - Vente Formation ALL SYSTEMS	384 189,66	12,93	368 681,62	12,73	15 508,04	4,21
706003 - Vente Assistance	4 350,00	0,15	2 950,00	0,10	1 400,00	47,46
706004 - Vente Installation sur site	41 450,00	1,39	3 100,00	0,11	38 350,00	NS
706005 - Vente Maintenance	1 604 801,53	54,01	1 593 140,03	54,99	11 661,50	0,73
706009 - Vente Upgrade Mise à jour	3 000,00	0,10	18 582,50	0,64	-15 582,50	-83,86
706012 - HÚbergement CLOUD France	10 185,00	0,34	5 080,00	0,18	5 105,00	100,49
706047 - Abonnement Logiciel France	19 517,63	0,66	25 066,46	0,87	-5 548,83	-22,14
706802 - Vente Formation Dom Tom			2 000,00	0,07	-2 000,00	-100,00
706805 - Vente Maintenance DOM TOM	10 815,00	0,36	11 808,00	0,41	-993,00	-8,41
706847 - Abonnement MIAO RT/DE/4SALES/ D	1 500,03	0,05	2 000,04	0,07	-500,01	-25,00
708002 - Location Logiciel France	162 225,00	5,46	182 235,00	6,29	-20 010,00	-10,98
708003 - SAS MIAO DESIGN	11 165,00	0,38	1 900,00	0,07	9 265,00	487,63
708500 - Port S/vente taxable			30,00		-30,00	-100,00
708803 - SAS MIAO CLOUD DOM TOM	250,00	0,01			250,00	
709100 - R.R.R.accordés s/vtes prod. finis	-500,00	-0,02			-500,00	
	2 969 388,18	99,93	2 886 143,47	99,62	83 244,71	2,88
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
758000 - Produits divers de gestion courante	143,51		108,36		35,15	32,44
781610 - Repris.s/prov.dépréc.immob. incorp.	762,25	0,03			762,25	
781740 - Rep/prov dépréciation clients	42 406,76	1,43	141 108,25	4,87	-98 701,49	-69,95
791000 - Transfert de charges d'exploitation	336,88	0,01			336,88	
791200 - Rembt Assurance			35,00		-35,00	-100,00
791203 - REMBT FRAIS DEPLT	50 092,42	1,69	39 747,42	1,37	10 345,00	26,03
791204 - Rembt Frais DÚplt DOM TOM			1 945,88	0,07	-1 945,88	-100,00
791207 - Rembt Frais Divers	74,74		2 042,31	0,07	-1 967,57	-96,34
791401 - Rembt Cpam + Cipra	1 638,89	0,06	-1 428,00	-0,05	3 066,89	-214,77
791402 - Rembt CPAM/ IJ MaternitÚ	675,51	0,02			675,51	
	96 130,96	3,24	183 559,22	6,34	-87 428,26	-47,63
Total	**3 067 521,14**	**103,24**	**3 080 649,48**	**106,34**	**-13 128,34**	**-0,43**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
607002 - Achats Fournit Inform			443,77	0,02	-443,77	-100,00
607004 - Achats Logiciels	1 010,45	0,03	1 802,40	0,06	-791,95	-43,94
	1 010,45	0,03	2 246,17	0,08	-1 235,72	-55,01
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
602200 - Achats comsom (disq/CD/clés)	2 023,75	0,07	9 935,85	0,34	-7 912,10	-79,63
	2 023,75	0,07	9 935,85	0,34	-7 912,10	-79,63
Variation de stock (m.p.)						

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres achats & charges externes						
604000 - Achats Etudes/prestations services	27 416,12	0,92	34 143,33	1,18	-6 727,21	-19,70
604001 - Achat prestation développement log			700,00	0,02	-700,00	-100,00
604002 - Achat sous-traitance	4 297,20	0,14			4 297,20	
606001 - Eau, Electricité	8 334,07	0,28	7 058,14	0,24	1 275,93	18,08
606300 - Fournitures Entretien, petit équip.	5 666,51	0,19	927,75	0,03	4 738,76	510,78
606400 - Fournitures administratives	6 009,51	0,20	9 742,89	0,34	-3 733,38	-38,32
611000 - Sous-traitance générale	5 835,00	0,20			5 835,00	
613200 - Locations immobilières	2 211,01	0,07	1 110,08	0,04	1 100,93	99,18
613201 - Location bureaux	45 451,43	1,53	44 652,24	1,54	799,19	1,79
613510 - Location véhicule LAMI / AVIS / DIV	4 269,66	0,14	5 265,34	0,18	-995,68	-18,91
613511 - Location Longue Durée VEHICULE	11 976,14	0,40	11 499,98	0,40	476,16	4,14
613530 - Locations de matériel de bureau	2 326,20	0,08	2 060,00	0,07	266,20	12,92
614000 - Charges locatives et copropriété			8 911,26	0,31	-8 911,26	-100,00
615200 - Entretien RéparBiens Immob			914,00	0,03	-914,00	-100,00
615500 - Entretien RarBiens Mobiliers			122,50		-122,50	-100,00
615501 - Entretien Mat Bureau			450,00	0,02	-450,00	-100,00
615502 - Entretien et produits divers	753,72	0,03	944,86	0,03	-191,14	-20,23
615503 - Nettoyage bureaux	4 901,32	0,16	4 893,96	0,17	7,36	0,15
615510 - Entretien véhicules	159,17	0,01			159,17	
615601 - Entretien système alarme intrusion	392,62	0,01	661,83	0,02	-269,21	-40,68
615602 - Maintenance Mat informatique			967,64	0,03	-967,64	-100,00
615603 - Maintenance matériel administratif	1 777,62	0,06	3 063,26	0,11	-1 285,64	-41,97
616002 - Assurances diverses	1 190,75	0,04	1 140,14	0,04	50,61	4,44
616100 - Assurances multirisques	1 190,56	0,04	1 151,00	0,04	39,56	3,44
616101 - Responsabilité Civile	3 884,50	0,13	3 884,50	0,13		
616200 - Assurance Coface	5 000,00	0,17			5 000,00	
616301 - Assurance CLIO POLO	2 823,17	0,10	2 387,58	0,08	435,59	18,24
618000 - Services extÚrieurs divers			859,61	0,03	-859,61	-100,00
618100 - Documentation générale	14,49				14,49	
618101 - Cotisation professionnelle	9 701,67	0,33	13 230,00	0,46	-3 528,33	-26,67
618300 - Documentation technique	153,55	0,01	4,70		148,85	NS
618301 - Docum, Abonnt, Livres, Fichiers			473,00	0,02	-473,00	-100,00
618500 - Sinaires Et Confences	15 104,42	0,51	12 845,40	0,44	2 259,02	17,59
621100 - Personnel intérimaire			1 237,50	0,04	-1 237,50	-100,00
622600 - Honoraires	16 190,00	0,54			16 190,00	
622601 - Honoraires de Gestion	4 715,75	0,16	20 761,25	0,72	-16 045,50	-77,29
622604 - Hono Conseil Juridique	4 400,00	0,15	7 418,66	0,26	-3 018,66	-40,69
622606 - Redev. TOP	3 260,25	0,11	2 420,25	0,08	840,00	34,71
622607 - Hono Redev S/Miao Vers Top Aec	9 381,35	0,32			9 381,35	
622608 - Honoraires divers	20 075,67	0,68	34 000,00	1,17	-13 924,33	-40,95
622700 - Frais d'actes	43,10		718,02	0,02	-674,92	-94,00
622800 - COMMISSION S/CHQ RESTAURANT	120,00		66,00		54,00	81,82
622810 - Formation du personnel	10 530,00	0,35	7 500,00	0,26	3 030,00	40,40
623000 - Publicité, Plaquettes Insertion			2 605,00	0,09	-2 605,00	-100,00
623100 - Annonces Insertion	75,00		5 015,50	0,17	-4 940,50	-98,50
623101 - Publicit Diverses	6 456,35	0,22	2 471,85	0,09	3 984,50	161,20
623102 - Mailing Cartes T			4 650,00	0,16	-4 650,00	-100,00
623200 - Réseau Internet Abonnement	540,00	0,02	540,00	0,02		
623240 - SITE / RESEAU INTERNET	11 686,10	0,39	5 786,01	0,20	5 900,09	101,97
623250 - Plateforme interne - Hébergement IT	9 195,81	0,31	7 976,70	0,28	1 219,11	15,28
623401 - Cadeaux	974,24	0,03	311,00	0,01	663,24	213,26

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
623600 - Catalogues et imprimés	143,50				143,50	
624100 - Transports /Achats			36,00		-36,00	-100,00
624200 - Transports/Ventes	936,43	0,03	714,75	0,02	221,68	31,02
624307 - Frais déplacements FAC	4 151,42	0,14	6 595,80	0,23	-2 444,38	-37,06
624308 - Frais Dlacements Stagialres/Cdd	7 259,53	0,24	3 599,38	0,12	3 660,15	101,69
624309 - Frais déplacements VIG	4 200,43	0,14	5 619,02	0,19	-1 418,59	-25,25
624312 - Frais déplacements JMN	4 378,76	0,15	4 095,53	0,14	283,23	6,92
624313 - Frais déplacements XAD	990,26	0,03	1 707,50	0,06	-717,24	-42,01
624314 - Frais Déplacements Jps	3 688,59	0,12			3 688,59	
624321 - Frais Déplacements Admin	788,87	0,03	1 320,96	0,05	-532,09	-40,28
624322 - Frais dÚplacements AurÚlie BENOIT	55,02		2 340,72	0,08	-2 285,70	-97,65
624323 - Frais dÚplacements Caroline MERLE	6 608,47	0,22	5 265,61	0,18	1 342,86	25,50
624324 - Frais de déplacements PE BELOTTI	10 081,92	0,34			10 081,92	
624391 - Frais dépl DHEM	10 034,69	0,34	11 643,59	0,40	-1 608,90	-13,82
624392 - Frais déplacements GIB	10 696,81	0,36	11 338,26	0,39	-641,45	-5,66
624393 - Frais Dépl Jl Marin	14 856,06	0,50	17 771,91	0,61	-2 915,85	-16,41
624394 - Frais déplacements MAB	493,03	0,02	10 876,17	0,38	-10 383,14	-95,47
624395 - Frais déplacements JHI	10 523,53	0,35	12 819,61	0,44	-2 296,08	-17,91
624396 - Frais déplacements CHL	2 971,02	0,10	4 275,25	0,15	-1 304,23	-30,51
624397 - Frais déplacements PRAS Stella	1 884,01	0,06			1 884,01	
624399 - Frais déplacements Q.LE	9 585,48	0,32	11 685,43	0,40	-2 099,95	-17,97
624400 - Transports Admini			301,64	0,01	-301,64	-100,00
624801 - Frais Dlacements Divers	1 534,00	0,05	1 981,14	0,07	-447,14	-22,57
624802 - Frais déplacements WEBMASTER	5,11		412,18	0,01	-407,07	-98,76
625601 - Missions, réceptions	2 757,32	0,09	11 602,96	0,40	-8 845,64	-76,24
625602 - Rnions Commerciales	741,78	0,02			741,78	
625604 - Frais de MISSION JP SIMON	15 055,86	0,51	17 354,84	0,60	-2 298,98	-13,25
626001 - Affranchissements	4 918,80	0,17	4 147,67	0,14	771,13	18,59
626002 - Téléphone, Fax	11 338,30	0,38	17 578,38	0,61	-6 240,08	-35,50
626003 - Reau Informatique	5 744,00	0,19			5 744,00	
627000 - Services Bancaires	3 028,81	0,10	2 428,68	0,08	600,13	24,71
627001 - Services banc/commissions changes			38,00		-38,00	-100,00
627200 - Frais Interépargne	784,26	0,03	856,95	0,03	-72,69	-8,48
628100 - Cotisations (non prof.)	151,69	0,01	1 123,30	0,04	-971,61	-86,50
628400 - FORMATION DU PERSONNEL	3 888,55	0,13			3 888,55	
	422 760,34	14,23	447 073,96	15,43	-24 313,62	-5,44
Total	**425 794,54**	**14,33**	**459 255,98**	**15,85**	**-33 461,44**	**-7,29**
MARGE SUR M/SES & MAT	**2 641 726,60**	**88,91**	**2 621 393,50**	**90,48**	**20 333,10**	**0,78**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxes apprents/Trésor Pub	7 055,13	0,24	6 666,00	0,23	389,13	5,84
633300 - Formation continue	11 158,27	0,38	10 416,16	0,36	742,11	7,12
633400 - Effort de construction	-3 279,36	-0,11	3 279,36	0,11	-6 558,72	-200,00
635100 - CFE CVAE	17 330,00	0,58	16 162,00	0,56	1 168,00	7,23
635120 - Taxes foncières	8 954,32	0,30			8 954,32	
635140 - Taxes sur les Véhicules de Société	1 127,00	0,04	971,00	0,03	156,00	16,07
	42 345,36	1,43	37 494,52	1,29	4 850,84	12,94
Salaires et Traitements						
641100 - Rémunération personnels	1 037 448,31	34,91	935 912,84	32,31	101 535,47	10,85
641200 - Congés payés	611,22	0,02	1 990,75	0,07	-1 379,53	-69,30

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
641300 - Primes et gratifications			44 405,00	1,53	-44 405,00	-100,00
641305 - Intéressements Salariés	103 999,00	3,50	101 398,00	3,50	2 601,00	2,57
641400 - INDEMN RUPTURE CONVENTIONN	3 504,38	0,12			3 504,38	
	1 145 562,91	38,55	1 083 706,59	37,41	61 856,32	5,71
Charges sociales						
645100 - Cotisations URSSAF	339 182,54	11,41	319 750,69	11,04	19 431,85	6,08
645302 - Retraite CADRES CIRICA	78 396,43	2,64	73 751,33	2,55	4 645,10	6,30
645304 - Retraite NATIXIS	42 467,02	1,43	40 827,32	1,41	1 639,70	4,02
645311 - MSRA EXIST MALAKOFF	18 023,52	0,61	19 157,26	0,66	-1 133,74	-5,92
645314 - MEDERIC Prévoyance	15 458,35	0,52	14 761,45	0,51	696,90	4,72
645400 - Assedic	42 291,78	1,42	39 857,10	1,38	2 434,68	6,11
645602 - Charges soc/cp	-815,94	-0,03	2 748,32	0,09	-3 564,26	-129,69
647100 - Abondement	19 701,57	0,66	30 372,16	1,05	-10 670,59	-35,13
647500 - Médecine du travail	1 929,52	0,06	1 857,04	0,06	72,48	3,90
647510 - CHEQUES DEJEUNER ALL SYST	22 123,00	0,74	21 400,00	0,74	723,00	3,38
647520 - Chþques vacances			899,53	0,03	-899,53	-100,00
647530 - Frais de transport	1 289,88	0,04	1 098,40	0,04	191,48	17,43
647540 - Bons Cadeaux	1 267,50	0,04	1 417,50	0,05	-150,00	-10,58
649000 - CICE	-36 363,00	-1,22	-45 255,00	-1,56	8 892,00	-19,65
	544 952,17	18,34	522 643,10	18,04	22 309,07	4,27
Amortissements et provisions						
681110 - Dot/amort. immob. incoporelles			686,09	0,02	-686,09	-100,00
681120 - Dot/amort. immob. corporelles	13 070,29	0,44	10 173,69	0,35	2 896,60	28,47
681740 - Prov Dépréciation Clients	19 052,78	0,64	26 293,44	0,91	-7 240,66	-27,54
	32 123,07	1,08	37 153,22	1,28	-5 030,15	-13,54
Autres charges						
651900 - Redevance APLIKA	450,00	0,02	1 080,00	0,04	-630,00	-58,33
651901 - Redevances Light works RU	9 206,81	0,31	10 279,94	0,35	-1 073,13	-10,44
651902 - Souscription MICROSOFT	3 022,56	0,10	3 589,08	0,12	-566,52	-15,78
651903 - REDEV/COTISATION OPEN ALLIAN	1 311,85	0,04	1 906,35	0,07	-594,50	-31,19
651906 - Souscription Divers	2 078,53	0,07	5 183,21	0,18	-3 104,68	-59,90
651909 - Droits d'utilisation annuels SAGE	6 695,80	0,23	9 154,44	0,32	-2 458,64	-26,86
651911 - Redevance ALABASTER	100 000,00	3,37	100 000,00	3,45		
651912 - Redevance Teamviewer	269,82	0,01			269,82	
651913 - Redevance INFOBAT	163 133,83	5,49	99 875,07	3,45	63 258,76	63,34
651914 - Redevance BBS	23 909,88	0,80	22 107,00	0,76	1 802,88	8,16
654100 - Pertes Créances irr			138 472,75	4,78	-138 472,75	-100,00
658000 - Différence de réglements	88,13		231,98	0,01	-143,85	-62,01
	310 167,21	10,44	391 879,82	13,53	-81 712,61	-20,85
Total	**2 075 150,72**	**69,84**	**2 072 877,25**	**71,55**	**2 273,47**	**0,11**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**566 575,88**	**19,07**	**548 516,25**	**18,93**	**18 059,63**	**3,29**
Produits financiers						
765000 - Escompte obtenu			1,72		-1,72	-100,00
768000 - Autres produits financiers	28,16		45,70		-17,54	-38,38
768002 - Interet S/Cpte Fi.La Ds	1 344,10	0,05	606,92	0,02	737,18	121,46
768800 - Ecart de conversion EURO			0,41		-0,41	-100,00
	1 372,26	0,05	654,75	0,02	717,51	109,59
Charges financières						
661810 - ntérêts des dettes commerciales	2,15				2,15	
661880 - Intérêts des dettes diverses			191,37	0,01	-191,37	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
666000 - Pertes de change			12,69		-12,69	-100,00
	2,15		204,06	0,01	-201,91	-98,95
Résultat financier	**1 370,11**	**0,05**	**450,69**	**0,02**	**919,42**	**204,00**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**567 945,99**	**19,11**	**548 966,94**	**18,95**	**18 979,05**	**3,46**
Produits exceptionnels						
771800 - Autres produits except. de gestion	6 551,96	0,22			6 551,96	
	6 551,96	0,22			6 551,96	
Charges exceptionnelles						
671200 - AMENDES ET PENALITES			79,00		-79,00	-100,00
671400 - Créances devenues irrécouvrables	73 254,13	2,47			73 254,13	
671800 - Autres charges except. de gestion	24 148,75	0,81			24 148,75	
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés	762,25	0,03			762,25	
	98 165,13	3,30	79,00		98 086,13	NS
Résultat exceptionnel	**-91 613,17**	**-3,08**	**-79,00**		**-91 534,17**	**NS**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices			-107 928,00	-3,73	107 928,00	-100,00
695100 - Impôts sur les bénéfices	5 840,00	0,20			5 840,00	
698100 - Intégration fiscale - charges	119 841,00	4,03			119 841,00	
699100 - IS Créditeur Intégration	-242 318,00	-8,16			-242 318,00	
	-116 637,00	-3,93	-107 928,00	-3,73	-8 709,00	8,07
RESULTAT DE L'EXERCICE	592 969,82	19,96	656 815,94	22,67	-63 846,12	-9,72

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
707001 - Vente Matériel Informatique	252,00	12,59	8 971,79	81,96	-8 719,79	-97,19
707002 - Vente Logiciels /marchandises	1 750,00	87,41	1 975,00	18,04	-225,00	-11,39
	2 002,00	100,00	10 946,79	100,00	-8 944,79	-81,71
Coût d'achats marchandises vendues						
607002 - Achats Fournit Inform			443,77	4,05	-443,77	-100,00
607004 - Achats Logiciels	1 010,45	50,47	1 802,40	16,47	-791,95	-43,94
	1 010,45	50,47	2 246,17	20,52	-1 235,72	-55,01
MARGE COMMERCIALE	**991,55**	**49,53**	**8 700,62**	**79,48**	**-7 709,07**	**-88,60**
Production vendue						
701001 - Vente Logiciels standards France	716 439,33	24,11	667 069,82	23,03	49 369,51	7,40
701801 - Vente Log Stand Dom Tom			2 500,00	0,09	-2 500,00	-100,00
706002 - Vente Formation ALL SYSTEMS	384 189,66	12,93	368 681,62	12,73	15 508,04	4,21
706003 - Vente Assistance	4 350,00	0,15	2 950,00	0,10	1 400,00	47,46
706004 - Vente Installation sur site	41 450,00	1,39	3 100,00	0,11	38 350,00	NS
706005 - Vente Maintenance	1 604 801,53	54,01	1 593 140,03	54,99	11 661,50	0,73
706009 - Vente Upgrade Mise à jour	3 000,00	0,10	18 582,50	0,64	-15 582,50	-83,86
706012 - HÚbergement CLOUD France	10 185,00	0,34	5 080,00	0,18	5 105,00	100,49
706047 - Abonnement Logiciel France	19 517,63	0,66	25 066,46	0,87	-5 548,83	-22,14
706802 - Vente Formation Dom Tom			2 000,00	0,07	-2 000,00	-100,00
706805 - Vente Maintenance DOM TOM	10 815,00	0,36	11 808,00	0,41	-993,00	-8,41
706847 - Abonnement MIAO RT/DE/4SALES/ D	1 500,03	0,05	2 000,04	0,07	-500,01	-25,00
708002 - Location Logiciel France	162 225,00	5,46	182 235,00	6,29	-20 010,00	-10,98
708003 - SAS MIAO DESIGN	11 165,00	0,38	1 900,00	0,07	9 265,00	487,63
708500 - Port S/vente taxable			30,00		-30,00	-100,00
708803 - SAS MIAO CLOUD DOM TOM	250,00	0,01			250,00	
709100 - R.R.R.accordés s/vtes prod. finis	-500,00	-0,02			-500,00	
	2 969 388,18	99,93	2 886 143,47	99,62	83 244,71	2,88
Production stockée						
Production immobilisée						
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	**2 969 388,18**	**99,93**	**2 886 143,47**	**99,62**	**83 244,71**	**2,88**
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	**2 971 390,18**	**100,00**	**2 897 090,26**	**100,00**	**74 299,92**	**2,56**
Achats de matières premières et approv.						
602200 - Achats comsom (disq/CD/clés)	2 023,75	0,07	9 935,85	0,34	-7 912,10	-79,63
	2 023,75	0,07	9 935,85	0,34	-7 912,10	-79,63
Variation de stocks						
Sous-traitance directe						
604000 - Achats Etudes/prestations services	27 416,12	0,92	34 143,33	1,18	-6 727,21	-19,70
604001 - Achat prestation développement log			700,00	0,02	-700,00	-100,00
604002 - Achat sous-traitance	4 297,20	0,14			4 297,20	
	31 713,32	1,07	34 843,33	1,20	-3 130,01	-8,98
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**2 935 651,11**	**98,80**	**2 841 364,29**	**98,08**	**94 286,82**	**3,32**
MARGE BRUTE GLOBALE	**2 936 642,66**	**98,83**	**2 850 064,91**	**98,38**	**86 577,75**	**3,04**
Autres achats et charges externes						
606001 - Eau, Electricité	8 334,07	0,28	7 058,14	0,24	1 275,93	18,08
606300 - Fournitures Entretien, petit équip.	5 666,51	0,19	927,75	0,03	4 738,76	510,78

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
606400 - Fournitures administratives	6 009,51	0,20	9 742,89	0,34	-3 733,38	-38,32
611000 - Sous-traitance générale	5 835,00	0,20			5 835,00	
613200 - Locations immobilières	2 211,01	0,07	1 110,08	0,04	1 100,93	99,18
613201 - Location bureaux	45 451,43	1,53	44 652,24	1,54	799,19	1,79
613510 - Location véhicule LAMI / AVIS / DIV	4 269,66	0,14	5 265,34	0,18	-995,68	-18,91
613511 - Location Longue Durée VEHICULE	11 976,14	0,40	11 499,98	0,40	476,16	4,14
613530 - Locations de matériel de bureau	2 326,20	0,08	2 060,00	0,07	266,20	12,92
614000 - Charges locatives et copropriété			8 911,26	0,31	-8 911,26	-100,00
615200 - Entretien RéparBiens Immob			914,00	0,03	-914,00	-100,00
615500 - Entretien RarBiens Mobiliers			122,50		-122,50	-100,00
615501 - Entretien Mat Bureau			450,00	0,02	-450,00	-100,00
615502 - Entretien et produits divers	753,72	0,03	944,86	0,03	-191,14	-20,23
615503 - Nettoyage bureaux	4 901,32	0,16	4 893,96	0,17	7,36	0,15
615510 - Entretien véhicules	159,17	0,01			159,17	
615601 - Entretien système alarme intrusion	392,62	0,01	661,83	0,02	-269,21	-40,68
615602 - Maintenance Mat informatique			967,64	0,03	-967,64	-100,00
615603 - Maintenance matériel administratif	1 777,62	0,06	3 063,26	0,11	-1 285,64	-41,97
616002 - Assurances diverses	1 190,75	0,04	1 140,14	0,04	50,61	4,44
616100 - Assurances multirisques	1 190,56	0,04	1 151,00	0,04	39,56	3,44
616101 - Responsabilité Civile	3 884,50	0,13	3 884,50	0,13		
616200 - Assurance Coface	5 000,00	0,17			5 000,00	
616301 - Assurance CLIO POLO	2 823,17	0,10	2 387,58	0,08	435,59	18,24
618000 - Services extÚrieurs divers			859,61	0,03	-859,61	-100,00
618100 - Documentation générale	14,49				14,49	
618101 - Cotisation professionnelle	9 701,67	0,33	13 230,00	0,46	-3 528,33	-26,67
618300 - Documentation technique	153,55	0,01	4,70		148,85	NS
618301 - Docum, Abonnt, Livres, Fichiers			473,00	0,02	-473,00	-100,00
618500 - Sinaires Et Confences	15 104,42	0,51	12 845,40	0,44	2 259,02	17,59
621100 - Personnel intérimaire			1 237,50	0,04	-1 237,50	-100,00
622600 - Honoraires	16 190,00	0,54			16 190,00	
622601 - Honoraires de Gestion	4 715,75	0,16	20 761,25	0,72	-16 045,50	-77,29
622604 - Hono Conseil Juridique	4 400,00	0,15	7 418,66	0,26	-3 018,66	-40,69
622606 - Redev. TOP	3 260,25	0,11	2 420,25	0,08	840,00	34,71
622607 - Hono Redev S/Miao Vers Top Aec	9 381,35	0,32			9 381,35	
622608 - Honoraires divers	20 075,67	0,68	34 000,00	1,17	-13 924,33	-40,95
622700 - Frais d'actes	43,10		718,02	0,02	-674,92	-94,00
622800 - COMMISSION S/CHQ RESTAURANT	120,00		66,00		54,00	81,82
622810 - Formation du personnel	10 530,00	0,35	7 500,00	0,26	3 030,00	40,40
623000 - Publicité, Plaquettes Insertion			2 605,00	0,09	-2 605,00	-100,00
623100 - Annonces Insertion	75,00		5 015,50	0,17	-4 940,50	-98,50
623101 - Publicit Diverses	6 456,35	0,22	2 471,85	0,09	3 984,50	161,20
623102 - Mailing Cartes T			4 650,00	0,16	-4 650,00	-100,00
623200 - Réseau Internet Abonnement	540,00	0,02	540,00	0,02		
623240 - SITE / RESEAU INTERNET	11 686,10	0,39	5 786,01	0,20	5 900,09	101,97
623250 - Plateforme interne - Hébergement IT	9 195,81	0,31	7 976,70	0,28	1 219,11	15,28
623401 - Cadeaux	974,24	0,03	311,00	0,01	663,24	213,26
623600 - Catalogues et imprimés	143,50				143,50	
624100 - Transports /Achats			36,00		-36,00	-100,00
624200 - Transports/Ventes	936,43	0,03	714,75	0,02	221,68	31,02
624307 - Frais déplacements FAC	4 151,42	0,14	6 595,80	0,23	-2 444,38	-37,06
624308 - Frais Dlacements Stagiaires/Cdd	7 259,53	0,24	3 599,38	0,12	3 660,15	101,69
624309 - Frais déplacements VIG	4 200,43	0,14	5 619,02	0,19	-1 418,59	-25,25

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
624312 - Frais déplacements JMN	4 378,76	0,15	4 095,53	0,14	283,23	6,92
624313 - Frais déplacements XAD	990,26	0,03	1 707,50	0,06	-717,24	-42,01
624314 - Frais Déplacements Jps	3 688,59	0,12			3 688,59	
624321 - Frais Déplacements Admin	788,87	0,03	1 320,96	0,05	-532,09	-40,28
624322 - Frais dÚplacements AurÚlie BENOIT	55,02		2 340,72	0,08	-2 285,70	-97,65
624323 - Frais dÚplacements Caroline MERLE	6 608,47	0,22	5 265,61	0,18	1 342,86	25,50
624324 - Frais de déplacements PE BELOTTI	10 081,92	0,34			10 081,92	
624391 - Frais dépl DHEM	10 034,69	0,34	11 643,59	0,40	-1 608,90	-13,82
624392 - Frais déplacements GIB	10 696,81	0,36	11 338,26	0,39	-641,45	-5,66
624393 - Frais Dépl JI Marin	14 856,06	0,50	17 771,91	0,61	-2 915,85	-16,41
624394 - Frais déplacements MAB	493,03	0,02	10 876,17	0,38	-10 383,14	-95,47
624395 - Frais déplacements JHI	10 523,53	0,35	12 819,61	0,44	-2 296,08	-17,91
624396 - Frais déplacements CHL	2 971,02	0,10	4 275,25	0,15	-1 304,23	-30,51
624397 - Frais déplacements PRAS Stella	1 884,01	0,06			1 884,01	
624399 - Frais déplacements Q.LE	9 585,48	0,32	11 685,43	0,40	-2 099,95	-17,97
624400 - Transports Admini			301,64	0,01	-301,64	-100,00
624801 - Frais Diacements Divers	1 534,00	0,05	1 981,14	0,07	-447,14	-22,57
624802 - Frais déplacements WEBMASTER	5,11		412,18	0,01	-407,07	-98,76
625601 - Missions, réceptions	2 757,32	0,09	11 602,96	0,40	-8 845,64	-76,24
625602 - Rnions Commerciales	741,78	0,02			741,78	
625604 - Frais de MISSION JP SIMON	15 055,86	0,51	17 354,84	0,60	-2 298,98	-13,25
626001 - Affranchissements	4 918,80	0,17	4 147,67	0,14	771,13	18,59
626002 - Téléphone, Fax	11 338,30	0,38	17 578,38	0,61	-6 240,08	-35,50
626003 - Reau Informatique	5 744,00	0,19			5 744,00	
627000 - Services Bancaires	3 028,81	0,10	2 428,68	0,08	600,13	24,71
627001 - Services banc/commissions changes			38,00		-38,00	-100,00
627200 - Frais Interépargne	784,26	0,03	856,95	0,03	-72,69	-8,48
628100 - Cotisations (non prof.)	151,69	0,01	1 123,30	0,04	-971,61	-86,50
628400 - FORMATION DU PERSONNEL	3 888,55	0,13			3 888,55	
	391 047,02	13,16	412 230,63	14,23	-21 183,61	-5,14
VALEUR AJOUTEE	**2 545 595,64**	**85,67**	**2 437 834,28**	**84,15**	**107 761,36**	**4,42**
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
631200 - Taxes apprents/Trésor Pub	7 055,13	0,24	6 666,00	0,23	389,13	5,84
633300 - Formation continue	11 158,27	0,38	10 416,16	0,36	742,11	7,12
633400 - Effort de construction	-3 279,36	-0,11	3 279,36	0,11	-6 558,72	-200,00
635100 - CFE CVAE	17 330,00	0,58	16 162,00	0,56	1 168,00	7,23
635120 - Taxes foncières	8 954,32	0,30			8 954,32	
635140 - Taxes sur les Véhicules de Société	1 127,00	0,04	971,00	0,03	156,00	16,07
	42 345,36	1,43	37 494,52	1,29	4 850,84	12,94
Charges de personnel						
641100 - Rémunération personnels	1 037 448,31	34,91	935 912,84	32,31	101 535,47	10,85
641200 - Congés payés	611,22	0,02	1 990,75	0,07	-1 379,53	-69,30
641300 - Primes et gratifications			44 405,00	1,53	-44 405,00	-100,00
641305 - Intéressements Salariés	103 999,00	3,50	101 398,00	3,50	2 601,00	2,57
641400 - INDEMN RUPTURE CONVENTIONN	3 504,38	0,12			3 504,38	
645100 - Cotisations URSSAF	339 182,54	11,41	319 750,69	11,04	19 431,85	6,08
645302 - Retraite CADRES CIRICA	78 396,43	2,64	73 751,33	2,55	4 645,10	6,30
645304 - Retraite NATIXIS	42 467,02	1,43	40 827,32	1,41	1 639,70	4,02
645311 - MSRA EXIST MALAKOFF	18 023,52	0,61	19 157,26	0,66	-1 133,74	-5,92

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
645314 - MEDERIC Prévoyance	15 458,35	0,52	14 761,45	0,51	696,90	4,72
645400 - Assedic	42 291,78	1,42	39 857,10	1,38	2 434,68	6,11
645602 - Charges soc/cp	-815,94	-0,03	2 748,32	0,09	-3 564,26	-129,69
647100 - Abondement	19 701,57	0,66	30 372,16	1,05	-10 670,59	-35,13
647500 - Médecine du travail	1 929,52	0,06	1 857,04	0,06	72,48	3,90
647510 - CHEQUES DEJEUNER ALL SYST	22 123,00	0,74	21 400,00	0,74	723,00	3,38
647520 - ChÞques vacances			899,53	0,03	-899,53	-100,00
647530 - Frais de transport	1 289,88	0,04	1 098,40	0,04	191,48	17,43
647540 - Bons Cadeaux	1 267,50	0,04	1 417,50	0,05	-150,00	-10,58
649000 - CICE	-36 363,00	-1,22	-45 255,00	-1,56	8 892,00	-19,65
	1 690 515,08	56,89	1 606 349,69	55,45	84 165,39	5,24
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**812 735,20**	**27,35**	**793 990,07**	**27,41**	**18 745,13**	**2,36**
Reprises s/ charges et Transferts						
781610 - Repris.s/prov.dépréc.immob. incorp.	762,25	0,03			762,25	
781740 - Rep/prov dépréciation clients	42 406,76	1,43	141 108,25	4,87	-98 701,49	-69,95
791000 - Transfert de charges d'exploitation	336,88	0,01			336,88	
791200 - Rembt Assurance			35,00		-35,00	-100,00
791203 - REMBT FRAIS DEPLT	50 092,42	1,69	39 747,42	1,37	10 345,00	26,03
791204 - Rembt Frais DÚplt DOM TOM			1 945,88	0,07	-1 945,88	-100,00
791207 - Rembt Frais Divers	74,74		2 042,31	0,07	-1 967,57	-96,34
791401 - Rembt Cpam + Cipra	1 638,89	0,06	-1 428,00	-0,05	3 066,89	-214,77
791402 - Rembt CPAM/ IJ MaternitÚ	675,51	0,02			675,51	
	95 987,45	3,23	183 450,86	6,33	-87 463,41	-47,68
Autres produits						
758000 - Produits divers de gestion courante	143,51		108,36		35,15	32,44
	143,51		108,36		35,15	32,44
Dot. amortissements et provisions						
681110 - Dot/amort. immob. incoporelles			686,09	0,02	-686,09	-100,00
681120 - Dot/amort. immob. corporelles	13 070,29	0,44	10 173,69	0,35	2 896,60	28,47
681740 - Prov Dépréciation Clients	19 052,78	0,64	26 293,44	0,91	-7 240,66	-27,54
	32 123,07	1,08	37 153,22	1,28	-5 030,15	-13,54
Autres charges						
651900 - Redevance APLIKA	450,00	0,02	1 080,00	0,04	-630,00	-58,33
651901 - Redevances Light works RU	9 206,81	0,31	10 279,94	0,35	-1 073,13	-10,44
651902 - Souscription MICROSOFT	3 022,56	0,10	3 589,08	0,12	-566,52	-15,78
651903 - REDEV/COTISATION OPEN ALLIAN	1 311,85	0,04	1 906,35	0,07	-594,50	-31,19
651906 - Souscription Divers	2 078,53	0,07	5 183,21	0,18	-3 104,68	-59,90
651909 - Droits d'utilisation annuels SAGE	6 695,80	0,23	9 154,44	0,32	-2 458,64	-26,86
651911 - Redevance ALABASTER	100 000,00	3,37	100 000,00	3,45		
651912 - Redevance Teamviewer	269,82	0,01			269,82	
651913 - Redevance INFOBAT	163 133,83	5,49	99 875,07	3,45	63 258,76	63,34
651914 - Redevance BBS	23 909,88	0,80	22 107,00	0,76	1 802,88	8,16
654100 - Pertes Créances irr			138 472,75	4,78	-138 472,75	-100,00
658000 - Différence de réglements	88,13		231,98	0,01	-143,85	-62,01
	310 167,21	10,44	391 879,82	13,53	-81 712,61	-20,85
RESULTAT D'EXPLOITATION	**566 575,88**	**19,07**	**548 516,25**	**18,93**	**18 059,63**	**3,29**
Quote part résultat en commun						

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits financiers						
765000 - Escompte obtenu			1,72		-1,72	-100,00
768000 - Autres produits financiers	28,16		45,70		-17,54	-38,38
768002 - Interet S/Cpte Fi.La Ds	1 344,10	0,05	606,92	0,02	737,18	121,46
768800 - Ecart de conversion EURO			0,41		-0,41	-100,00
	1 372,26	0,05	654,75	0,02	717,51	109,59
Charges financières						
661810 - ntérêts des dettes commerciales	2,15				2,15	
661880 - Intérêts des dettes diverses			191,37	0,01	-191,37	-100,00
666000 - Pertes de change			12,69		-12,69	-100,00
	2,15		204,06	0,01	-201,91	-98,95
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**567 945,99**	**19,11**	**548 966,94**	**18,95**	**18 979,05**	**3,46**
Produits exceptionnels						
771800 - Autres produits except. de gestion	6 551,96	0,22			6 551,96	
	6 551,96	0,22			6 551,96	
Charges exceptionnelles						
671200 - AMENDES ET PENALITES			79,00		-79,00	-100,00
671400 - Créances devenues irrécouvrables	73 254,13	2,47			73 254,13	
671800 - Autres charges except. de gestion	24 148,75	0,81			24 148,75	
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés	762,25	0,03			762,25	
	98 165,13	3,30	79,00		98 086,13	NS
Résultat exceptionnel	**-91 613,17**	**-3,08**	**-79,00**		**-91 534,17**	**NS**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices			-107 928,00	-3,73	107 928,00	-100,00
695100 - Impôts sur les bénéfices	5 840,00	0,20			5 840,00	
698100 - Intégration fiscale - charges	119 841,00	4,03			119 841,00	
699100 - IS Créditeur Intégration	-242 318,00	-8,16			-242 318,00	
	-116 637,00	-3,93	-107 928,00	-3,73	-8 709,00	8,07
RESULTAT DE L'EXERCICE	592 969,82	19,96	656 815,94	22,67	-63 846,12	-9,72

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALL SYSTEMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 083 548 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 592 970 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arreté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R.123-172 à R.123.208 du Code de commerce.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La société ALL SYSTEMS a fait l'objet d'une expertise technique par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation qui a conclu au rejet de l'éligibilité au CIR (Crédit Impôt Recherche) des dépenses de l'année 2015 et il a transmis à la DGFIP son avis; le CIR 2015 s'élève à 272 895 euros et il n'a pas été remboursé à ce jour. La société ALL SYSTEMS conteste cet avis étant précisé que le contrôle fiscal initié par la DGFIP, portant sur la période de 2014 à 2016, et intervenu aux dates de la conclusion de l'expertise, n'a pas fait l'objet d'inscription du CIR 2015 dans la notification de Rectification. En conséquence la société conserve à l'actif le remboursement attendu.
Il n'a pas été comptabilisé de provision pour risque.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Agencements des constructions : 5 ans
* Installations techniques : 8 à 3 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La continuité de l'exploitation

L'appréciation de la continuité d'exploitation par la direction de l'entreprise est fondée sur les hypothèses structurantes suivantes :

En 2018, le chiffre d'affaires de ALL SYSTEMS augmente de + 3 % par rapport à l'exercice précédent.

La vente de licences enregistre une progression identique de + 3 %, tandis que la formation fait un bond de + 16 %, ce qui représente une des plus belles années de la dernière décennie.

Le poste de redevance de maintenance ne progresse que légèrement (+ 0,5 %), mais confirme la reprise amorcée en 2017.

Les principaux faits marquants en 2018 sont :

Ø Le déploiement d'une nouvelle version du logiciel MIAO Cloud 2018. Avec la refonte complète du module d'Accueil, celle-ci utilise les technologies informatiques les plus abouties (serveurs FTP et MySQL) et favorise le travail collaboratif des différentes entités des entreprises clientes.
Désormais proposé, le service d'hébergement dans le Cloud des bases de données clients monte progressivement en puissance (une quarantaine de clients hébergés en fin d'année).

Ø La poursuite des ventes de l'application MIAO design, qui a fait l'objet de nouvelles versions intégrant de nouvelles fonctionnalités, possibilité de réaliser directement des insertions paysagères, fonction anticollision pour l'aménagement du mobilier en particulier.

Ø La refonte de l'interface du logiciel Viz'All, système de relevé automatique des bâtiments intérieurs, couplée à des investissements commerciaux et marketing.
Ce produit s'adresse à une multitude de cibles métier, notamment les diagnostiqueurs et experts immobilier, les agenceurs, la maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Ø Le lancement d'une nouvelle activité de formation à distance en partenariat avec une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Ø La poursuite des efforts de R & D et d'innovation : refonte de l'interface de saisie du logiciel MIAO (projet ARKO) et intégration d'un modeleur graphique.

Ø Le maintien d'investissements en communication et marketing produits.

Règles et méthodes comptables

A noter que la montée en charge du système d'abonnements logiciel depuis l'introduction de cette formule en 2016, conjointement à la vente pure de licences, a pour effet de renforcer la part récurrente du chiffre d'affaires de la société.

ALL SYSTEMS a surperformé son marché clients de la construction des maisons individuelles, le secteur subissant la suppression progressive du prêt à taux zéro et des aides en vue de l'accession à la propriété.

Le potentiel de développement de la société reste important à moyen terme.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 36 363 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE permet de réaliser des efforts en matière d'investissement, d'évolution des salaires, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution du fond de roulement.

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE A

		Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immos incorporelles	**T**	**314 183**		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions		1 813		
Installations tech., matériel et outillage industriels		729		
Installations générales, agenc. et aménag. divers		73 604		5 521
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		177 774		20 443
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Tota		**253 919**		**25 964**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Tota				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+II		568 102		25 964

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE B

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)		**762**	**313 421**	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. géné. agenc., aménag., constr.				
213500 - Installations générales			1 813	
			1 813	
Instal. tech., matériel et outillage industriels				
215700 - Agencement, aménagements mat. outi			729	
			729	
Instal. générales, agencemts et aménag. divers				
218100 - Agencement Amenagement Installatio			78 483	
218190 - Aménagement Formation			641	
			79 124	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info. mobilier				
218300 - Matériel de bureau & informatique			170 868	
218400 - Mobilier			27 350	
			198 217	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			**279 883**	
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières				
Total IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		762	593 304	

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développ. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	**309 770**			**309 770**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co	1 813			1 813
Install. techniques, matériel et outillage industri	729			729
Install. générales, agencements et aménageme	61 382	3 979		65 361
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique , mobilier	167 822	9 091		176 913
Emballages récupérables et divers				
Total III	**231 745**	**13 070**		**244 815**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	541 515	13 070		554 585

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	59 355,56	19 052,78	43 169,01	35 239,33
Total	59 355,56	19 052,78	43 169,01	35 239,33
Exploitation		19 052,78	43 169,01	

Etat des créances

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	246 607	246 607	
Autres	606 462	606 462	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 344	28 344	
Total	881 412	881 412	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 675	1 675		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 208	179 208		
Dettes fiscales et sociales	374 921	374 921		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 613	6 613		
Produits constatés d'avance	3 123	3 123		
Total	565 540	565 540		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 276			

Synthèse des charges à payer

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 061,98
Dettes fiscales et sociales	130 551,38
Total	263 613,36

Synthèse des charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	28 344,06
Total	28 344,06

Synthèse des produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	813,76
Autres créances	13 475,33
Disponibilités	1 157,96
Total	15 447,05

Notes sur l'intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SAS ALL SYSTEMS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ALABASTER

Engagements reçus

	Montant en euros
FINANCIERE LA DS	*263 812,05*
Autres engagements reçus	263 812,05
Total	263 812,05
Dont concernant :	
Les autres entreprises liées	284 195,64

Notes sur les retraites

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 126 759 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Notes sur les effectifs et le DIF

Effectif

Effectif moyen du personnel : 24 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	24	

Ventilation de l'IS

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	567 945,99	-90 985,00	658 930,99
+ Résultat exceptionnel	-91 613,17	-25 652,00	-65 961,17
Résultat comptable	476 332,82	-116 637,00	592 969,82

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur les capitaux propres

Capitaux propres

Capital social d'un montant de 166 700.00 euros décomposé en 1 667 titres d'une valeur nominale de 100.00 euros

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liasse fiscale

2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 3 6 0 4 2 6 1 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	309 770	AG	309 770	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 651	AK	762	2 888
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 812	AQ	1 812	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	728	AS	728	
	Autres immobilisations corporelles	AT	277 341	AU	242 273	35 067
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	593 303	BK	555 347	37 956
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 512	BW		2 512
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	246 606	BY	34 477	212 129
	Autres créances (3)	BZ	606 461	CA		606 461
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	500 000	CE		500 000
	Disponibilités	CF	696 143	CG		696 143
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 344	CI		28 344
	TOTAL (III)	CJ	2 080 068	CK	34 477	2 045 591
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 673 372	1A	589 824	2 083 547

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 166 700)	DA	166 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	143 729
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	16 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	597 938
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	592 969
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 518 007
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 674
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 275
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	179 208
	Dettes fiscales et sociales	DY	374 920
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	5 337
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 123
	TOTAL (IV)	EC	565 539
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 083 547

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	565 539
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 674

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 002	FB	FC	2 002
	Production vendue biens *	FD	715 939	FE	FF	715 939
	Production vendue services *	FG	2 253 448	FH	FI	2 253 448
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 971 390	FK	FL	2 971 390
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	95 987
	Autres produits (1) (11)				FQ	143
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 067 521
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 010
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	2 023
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	422 760
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	42 345
	Salaires et traitements*				FY	1 145 562
	Charges sociales (10)				FZ	544 952
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	13 070
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	19 052
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	310 167
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 500 945
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	566 575
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 372
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1 372
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	2
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 370
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	567 945

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite) — DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 551
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 551
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	97 402
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	762
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	98 165
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(91 613)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(116 637)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 075 445
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 482 475
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	592 969

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	52 818
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	310 079
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	73 254	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 148	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 551
Cession immo	762	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Charges et produits exceptionnels

SAS ALL SYSTEMS

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous ☐

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	73 254
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 148
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	762
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	98 165
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 551
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	6 551

Cegid Group

2054 - Immobilisations

(5) IMMOBILISATIONS DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	314 183	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	1 812	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	728	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	73 603	KW		KX	5 520
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	177 773	LC		LD	20 443
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	253 918	LO		LP	25 963
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	568 102	ØH		ØJ	25 963

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	762	LW	313 421	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	1 812	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	728	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	79 124	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	198 217	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	279 882	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	762	ØL	593 303	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2019
DGFIP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS

Néant [x] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2055 - Amortissements

(6) AMORTISSEMENTS DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	309 770	PF		PG		PH	309 770
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	1 812	PW		PX		PY	1 812
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	728	QA		QB		QC	728
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	61 381	QE	3 979	QF		QG	65 361
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	167 821	QM	9 091	QN		QO	176 912
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	231 744	QV	13 070	QW		QX	244 815
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	541 514	ØP	13 070	ØQ		ØR	554 585

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN — DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		1K		1L		1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	1 524	6B		6C	762	6D	762
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	57 831	6U	19 052	6V	42 406	6W	34 477
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	59 355	TY	19 052	TZ	43 169	UA	35 239
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	59 355	UB	19 052	UC	43 169	UD	35 239
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	19 052	UF	43 169		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	76 690		76 690		
	Autres créances clients		UX	169 916		169 916		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	44 582		44 582		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	561 879		561 879		
Charges constatées d'avance			VS	28 344		28 344		
TOTAUX			VT	881 412	VU	881 412	VV	
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 674	1 674		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	179 208	179 208		
Personnel et comptes rattachés		8C	176 555	176 555		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	161 687	161 687		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 840	5 840		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 609	29 609		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 228	1 228		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 275	1 275		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 337	5 337		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	3 123	3 123		
TOTAUX		VY	565 539	VZ 565 539		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — 9 — **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** — DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 592 969

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	1 127
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 127		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	4 215
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	598 311

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A) L5 / Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*) PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*) XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (crt. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	338	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	170 308
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	170 308

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)	XI	428 003	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	428 003	XO

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL **N° 2058-A**

Désignation

SAS ALL SYSTEMS

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CONTROLE FISCAL 2018 TVA	4 215

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

(lignes 1 à 3)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL **N° 2058-A**

Désignation

SAS ALL SYSTEMS

II - DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
CIR (242 318 - 119 841)	122 477
CICE 2018	36 363
CONTROLE FISCAL 2018 TVA	11 468

Cegid Group

2058AB - Détermination du résultat

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 A*bis*
2019

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ALL SYSTEMS

N° SIRET : 3 8 3 6 0 4 2 6 1 0 0 0 1 6

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE de Grenoble Vercors
24 avenue Doyen Louis Weil
38000 GRENOBLE Cedex

Exercice du : 01/01/2018 au 31/12/2018 Néant ☐*

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	592 969
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E2	5 342
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z7	
	TOTAL I	E3	598 311
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	170 308
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe		EX	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F (1), 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
	TOTAL II	F1	170 308

III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	428 003	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	428 003	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** DGFiP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	108 920

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

2058BB - Etat de suivi des déficits

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 B*bis*
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ALL SYSTEMS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE de Grenoble Vercors
24 avenue Doyen Louis Weil

38000 GRENOBLE Cedex

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018 Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
	N - 10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	656 815		Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	256 815
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	400 000
					Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	656 815		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	656 815

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	37 548
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	66 234	XQ	66 234
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	68 716
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	151	ST	250 261
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	422 760
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	17 330
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	25 015
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	42 345
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	589 353
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	102 735
DIVERS	— Montant brut des salaires *			ØB	1 059 641
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	428 003	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	324 672	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale : JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe : JJ 8 1 5 3 5 2 3 1 5 0 0 0 1 5

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

2058ER - Etat des rectifications

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ER 2019
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ALL SYSTEMS

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE de Grenoble Vercors 24 avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE Cedex

SIRET Société intégrée 38360426100016

Exercice ouvert le : 01/01/2018 clos le : 31/12/2018 Néant ☐*

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	428 004	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 *quinquies* A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 *undecies*) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	428 004	CY	
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	428 004	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		D1		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8–BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

2058FC - Fiche de calcul

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 FC
2019

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ALL SYSTEMS

N° SIRET : 3 8 3 6 0 4 2 6 1 0 0 0 1 6

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE de Grenoble Vercors
24 avenue Doyen Louis Weil
38000 GRENOBLE Cedex

Exercice du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	428 003
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	428 003

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

2058PAP - Etat des rectifications

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS **N° 2058-PAP 2019**

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 [1]

Dénomination de la société mère : SAS ALABASTER

SIREN de la société mère : 8 1 5 3 5 2 3 1 5

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS ALL SYSTEMS

SIREN de la société intégrée : 3 8 3 6 0 4 2 6 1

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE de Grenoble Vercors 24 avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE Cedex

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) [2]			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D,alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

[1] La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

[2] Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Cegid Group

2059A - Détermination des plus ou moins values

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion ou d'app

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT** DGFIP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059C - Suivi des moins-values à long terme

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059D - Affectation des plus values à long terme

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	24
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 971 390
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	2 314
TOTAL I	OX	2 973 704

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	143
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	50 504
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	50 647

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	3 034
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	356 525
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	310 167
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	669 727

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 354 624

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF).	SA	2 354 624

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059F - Composition du capital social

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFIP **N° 2059-F 2019**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 38360426100016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ALL SYSTEMS

ADRESSE (voie) 26 boulevard des Frères Désaire

CODE POSTAL 38170 VILLE SEYSSINET PARISET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 667
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ALABASTER

N° SIREN (si société établie en France) 815352315 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 667

Adresse : N° 9 Voie boulevard d'Auteuil

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059G - Filiales et participations

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2019**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 38360426100016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ALL SYSTEMS

ADRESSE (voie) 26 boulevard des Frères Désaire

CODE POSTAL 38170 VILLE SEYSSINET PARISET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS — N° 2065-SD 2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ALL SYSTEMS	
SIRET 3 8 3 6 0 4 2 6 1 0 0 0 1 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/01/2018

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS ALABASTER
9 boulevard d'Auteuil 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
SIRET 8 1 5 3 5 2 3 1 5 0 0 0 1 5

B ACTIVITE

Activités exercées : Edition de logiciels applicatifs — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% : 428 004 — Bénéfice imposable à 28% : — Déficit : 0
Bénéfice imposable à 15 % : 0

2 **Plus-values**
PV à long terme imposables à 15 % : — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % : —
PV à long terme imposables à 19% : — Autres PV imposables à 19% : — PV à long teme imposables à 0% : — PV exonérées art. 238*quindecies* : —

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**
Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐ — Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 *septies* ☐ — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % : —

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt :
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% :

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné ☐ — Visa : CGA ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : SA SFECO GESTION INTERNE
10 rue des Nonnains d'Hyères 75004 PARIS — *Tél :* 01.40.06.95.95

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a	400 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	400 000
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	400 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées au titre de 2018

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFiP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé
SAS ALL SYSTEMS 26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET

Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	

Exercice ouvert le [1]	01/01/2018	et clos le	31/12/2018		
Activités	A5	Code NACE	58.29C	SIREN	383604261

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	X
N° SIREN de la société mère		815352315
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069–A–SD est ou sera déposée.		1
Montant du crédit d'impôt du groupe *(à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)*	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N–1	AZ	☐

• Entreprises nouvelles créées en N–1	BZ	☐	*Préciser la date de début d'activité (cf notice)*			
• PME au sens communautaire*	KZ	X	*Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)* LIE			
• Chiffre d'affaires HT	DZ	2 971 390				
• Nombre de salariés	CZ	24	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	12	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	☐	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 *sexies* A du CGI)* GZ ☐

**Cocher la case correspondante*

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	5 686
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche *(sauf dépenses lignes 4 et 5)*	3	531 851
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs *(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt–quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)*	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %)] + ligne 5	6	270 190

[1] Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

SAS ALL SYSTEMS N° 2069-A-SD

Montant total des dépenses de fonctionnement : *(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)*	7	807 727
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation *(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)*	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise ***(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)***	14	807 727

DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE *(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069–A–2–SD)*		**ANNÉE CIVILE 2018**
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux,[2] aux instituts techniques agricoles ou agro–industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale[3] , **avec un lien de dépendance :** en France :	15a	
à l'étranger[4] :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux,[2] aux instituts techniques agricoles ou agro–industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale[3] . **sans lien de dépendance** *(indiquer le double du montant)* en France :	16a	
à l'étranger [4]:	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : *(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)*	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **avec un lien de dépendance** en France :	18a	
à l'étranger[4] :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **sans lien de dépendance** en France :	19a	
à l'étranger[4] :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : *(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)*	20	
Plafonnement des opérations de sous–traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés *Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité*	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS–TRAITANCE		
Total des opérations de sous–traitance : *(ligne 17 + ligne 21)*	22	

[2] Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

[3] La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016–1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

[4] Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

SAS ALL SYSTEMS **N° 2069-A-SD**

Plafonnement des opérations de sous–traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : *Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23* *Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23* *Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21*	23	
Montant plafonné des opérations de sous–traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance *(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))*	24	
Plafonnement général des dépenses de sous–traitance *– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a.b et 16a.b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25* *– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25* *– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25*	25	
Montant total des dépenses de sous–traitance après plafonnements *Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26* *Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26*	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		**ANNÉE CIVILE 2018**
Montant des dépenses de recherche *(ligne 14+ ligne 26)*	27	807 727
Montant des subventions publiques remboursables ou non [5]	28a	
Pour les sous–traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt[6]	29	
Montant des remboursements de subventions publiques[7]	30	
Montant net total des dépenses de recherche ***(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)***	31a	807 727
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		**ANNÉE CIVILE 2018**
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection *(ligne 32 + ligne 33)*	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non [5]	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt [6]	36	
Montant des remboursements de subventions publiques[7]	37	
Montant net total des dépenses de collection ***(ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)***	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION ***(ligne 31a + ligne 38a)***	39a	807 727
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

[5] Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI–BIC–RICI–10–10–30–20 § 10).

[6] Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

[7] Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

SAS ALL SYSTEMS

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche *(report de la ligne 31a)*	40a	807 727
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt *[(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %]* [8]	41	242 318
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87a)*	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 41 + ligne 42)*	43a	242 318
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection *(report de la ligne 38a)*	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre–mer *(report de la ligne 38b)*	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement *[(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%]* [8]	45	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87b)*	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides *(ligne 45 + ligne 46)*	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre–mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de *minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé *(ligne 47a + ligne 48)*	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a* *Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a* *Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)*	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre–mer après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection *(ligne 43a + ligne 50a)*	51a	242 318
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre–mer *(ligne 43b + ligne 50b)*	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € *(montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)*	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche *[(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%]* [8]	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € *(ligne 31a – 100 000 000 €)*	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € *(ligne 54 x 5%)*	55	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 53 + ligne 55)*	56	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87a)*	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 56 + ligne 57)*	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre–mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible *(100 000 000 € – ligne 52a)*	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise *[(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %]* [8]	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible *[(ligne 59a – ligne 60)>0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]*	62	

[8] Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

SAS ALL SYSTEMS

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement *(ligne 61 + ligne 62)*	63	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87b)*	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides *(ligne 63 + ligne 64)*	65	
Montant des aides *de minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé *(ligne 65 + ligne 66)*	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a* *Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65* *Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)*	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection *(ligne 58a + ligne 68a)*	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM *(ligne 58b + ligne 68b)*	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement *[(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]*	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise *(ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)*	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement *(ligne 76 dans la limite de 400 000 €)*	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non [9]	78	
Pour les sous–traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt [10]	80	
Montant des remboursements de subventions publiques [11]	81	
Montant net des dépenses d'innovation *(ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)*	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b)) x 20 % + ligne 82b x 40%] [12]	83	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87c)*	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation *(ligne 83 + ligne 84)*	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	242 318
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

[9] Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI–BIC–RICI–10–10–30–20 § 10).

[10] Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

[11] Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée particllement ou totalement.

[12] Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer.

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

SAS ALL SYSTEMS

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		87a		87b		87c	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE[13]

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

[13] S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-A-2-SD
Dépenses engagées au titre de 2018

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé

SAS ALL SYSTEMS
26 boulevard des Frères Désaire

38170 SEYSSINET PARISET

Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	

Exercice ouvert le	01/01/2018		et clos le	31/12/2018	
Activités	A5	Code NACE	58.29C	SIREN	383604261

Remplir le tableau ci-dessous en indiquant, opérateur par opérateur (organisme de recherche public ou privé auquel la société a confié des opérations de recherche), les informations suivantes :
(* : Cochez la case correspondante).

LISTE DES OPERATEURS			DISPOSITIF*		SOUS-TRAITANCE
SIREN	Dénomination	Adresse	CIR	CII	Montant des dépenses de sous-traitance confiées à l'organisme

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater* C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD
(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	38360426100016
SAS ALL SYSTEMS 26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
	X	SAS ALABASTER 9 boulevard d'Auteuil 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	815352315

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre–mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM *(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année.*[1] *hors rémunérations versées dans les DOM)*	1	606 052
Montant du crédit d'impôt *(ligne 1 x 6 %)*	2	36 363
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail[2] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré *(ligne 2 + ligne 3b)*	4	36 363
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer (ligne 5 x 9%)[3]	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail[4] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	

Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 12)*	9	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)*	10	36 363
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer	11	

[1] Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.
[2] Cf. § 55 du BOI–BIC–RICI–10–150–20.
[3] Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer, le taux est fixé à 9 %
[4] Cf. § 55 du BOI–BIC–RICI–10–150–20.

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance"en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
			TOTAL	

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV–1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote–part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)*	13	36 363
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [5]	14	
Montant du crédit d'impôt disponible *Reporter en ligne 15 :* *– le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif;* *– zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro*	15	36 363
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote–part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(ligne 12 du cadre II + ligne 15)*	16	36 363

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe *(totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)*	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement[3]	18	
Montant du crédit disponible *Reporter en ligne 19 :* *– le résultat du calcul (ligne 17– ligne 18) s'il est positif;* *– zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro*	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote–part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *[(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]*	20	

[5] Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV–2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés *(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)*	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	36 363

– Pour les sociétés hors régime de groupe :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

IV–3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Cegid Group

Certifié conforme
Le Président

"ALL SYSTEMS"
S.A.S. au capital de 166 700 €
Siège social : 26 boulevard des Frères Desaire
38170 SEYSSINET-PARISET

R.C.S. Grenoble B 383.604.261

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à 10 h 00, au siège social,

La SAS ALABASTER, associé unique de la SAS ALL SYSTEMS, société par actions simplifiée unipersonnelle,

Après avoir exposé que :

Monsieur Jean-Pierre SIMON, Président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2018 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition des Commissaires aux comptes dans les délais légaux.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- l'affectation du résultat ;
- la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- aux pouvoirs.

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 592 970 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 592 970 € :

- Distribution de dividendes 400 000 €
- Autres réserves 192 970 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour, en fonction de la trésorerie.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, sur option, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158,3, 2° du Code général des impôts, calculé sur la totalité de son montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les dividendes mis en paiement au titre des 3 exercices précédents :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Année 2017	NEANT	NEANT	400 000
Année 2016	NEANT	NEANT	400 000
Année 2015	NEANT	NEANT	1 000 000

Troisième décision

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce, l'actionnaire unique prend acte des conventions conclues au cours de l'exercice et qui feront l'objet d'un report sur le registre des décisions.

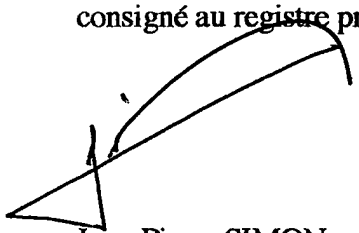
Quatrième décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, statuant conformément aux dispositions statuaires, décide que le Président continuera à avoir droit sur justificatif au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Cinquième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.



Jean-Pierre SIMON
Président

Certifié conforme
Le Président

"ALL SYSTEMS"
S.A.S. au capital de 166 700 €
Siège social : 26 boulevard des Frères Desaire
38170 SEYSSINET-PARISET

R.C.S. : Grenoble B 383.604.261

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2019

Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), ainsi que tous documents ou renseignements s'y rapportant ;

- le texte des résolutions, que nous proposons à votre vote.

L'inventaire a été mis à votre disposition, au siège social, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

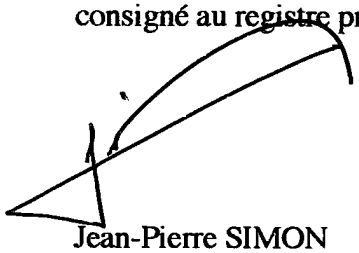
Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Nous résumons, ci-après, les informations qui nous paraissent les plus importantes.

Cinquième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.



Jean-Pierre SIMON
Président

I - RESUME DE L'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé s'est élevé à 2 971 390 € contre 2 897 090 € pour l'exercice 2017.

Le détail des charges d'exploitation de l'exercice, hors amortissements et provisions, est le suivant :

	Exercice 2018	Exercice 2017
- Achats de marchandises	1 010 €	2 246 €
- Variation de stock marchandises	- €	- €
- Achat de matières premières	2 024 €	9 936 €
- Autres achats et charges externes	422 760 €	447 074 €
- Impôts et taxes	42 345 €	37 495 €
- Salaires et traitements	1 145 562 €	1 083 707 €
- Charges sociales	544 952 €	522 643 €
- Dotations aux amortissements	13 070 €	10 860 €
- Dotations aux dépréciations sur AC	19 053 €	26 293 €
- Provision pour risques et charges	- €	- €
- Autres charges	310 167 €	391 880 €

Le résultat d'exploitation s'établit à 566 576 €.

Le résultat net après le résultat financier et le crédit d'impôt recherche présente un bénéfice de 592 970 €.

II - COMPTES ANNUELS - ETATS FINANCIERS

Le bilan et le compte de résultat ont été établis selon les méthodes d'évaluation en vigueur.

A - BILAN

L'actif immobilisé, en valeur nette, s'élève à 37 957 € au 31 décembre 2018 contre 25 063 € lors de l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à 2 045 591 € contre 1 871 063 € pour l'exercice 2017.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 518 008 € contre 1 325 038 € lors de l'exercice précédent.

Les dettes totalisent 565 540 € et sont constituées des :

• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 675 €
• Emprunts et dettes financières divers	1 276 €
• Dettes fournisseurs	179 208 €
• Dettes fiscales et sociales	374 921 €
• Autres dettes	5 337 €
• Produits constatés d'avance	3 123 €

B - COMPTE DE RESULTAT

Il dégage un bénéfice de 592 970 €. L'analyse des soldes intermédiaires de gestion se présente ainsi :

	2018	2017
• Valeur ajoutée	2 545 596 €	2 437 834 €
• Excédent brut d'exploitation	812 735 €	793 990 €
• Résultat courant	567 946 €	548 967 €
• Résultat net	592 970 €	656 816 €

C - ANNEXE

La description des règles et méthodes comptables utilisées et les informations sur le bilan et le compte de résultat mentionnées dans ladite annexe n'appellent aucune précision complémentaire. Ce document a été établi conformément aux prescriptions légales.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 592 970 € comme suit :

- Distribution de dividendes : 400 000,00 €
- Autres réserves : 192 970 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour, en fonction de la trésorerie.

IV – DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, sur option à l'imposition au barème progressif, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158,3, 2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons les dividendes mis en paiement au titre des 3 exercices précédents :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Année 2017	NEANT	NEANT	400 000
Année 2016	NEANT	NEANT	400 000
Année 2015	NEANT	NEANT	1 000 000

V - INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Nous vous précisons que les conventions visées à l'article L. 225.38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance de votre Commissaire aux Comptes.

VI - INFORMATIONS DIVERSES PREVUES PAR LA LOI

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal (article 223 quater du C.G.I.).

Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008, nous vous informons des délais de règlement de nos fournisseurs et clients au 31 décembre 2018 à savoir :

FOURNISSEURS	TOTAL
- De 1 à 30 jours	43 766 €
- De 31 à 60 jours	2 379 €
- De 61 à 90 jours	0 €
- De 91 jours et plus	0 €
TOTAL	**46 146 €**

CLIENTS	TOTAL
- De 1 à 30 jours	90 600 €
- De 31 à 60 jours	28 590 €
- De 61 à 90 jours	37 066 €
- De 91 jours et plus	89 535 €
TOTAL	**245 792 €**

VII – ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Une part importante des dépenses de la Société est consacrée à des travaux de recherche et développement indispensables pour maintenir la qualité de ses logiciels au meilleur niveau technologique.

VIII - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'appréciation de la continuité d'exploitation par la direction de l'entreprise est fondée sur les hypothèses structurantes suivantes :

En 2018, le chiffre d'affaires de ALL SYSTEMS enregistre une progression de + 3 % par rapport à l'exercice précédent.

La vente de licences enregistre une progression identique de 3 %, tandis que la formation fait un bond de 16 %, ce qui représente une des plus belles années de la dernière décennie.

Le poste de redevance de maintenance ne progresse que légèrement (+ 0,5 %), mais confirme la reprise amorcée en 2017.

Les principaux faits marquants en 2018 sont :

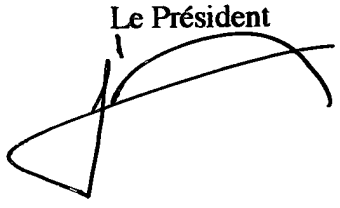
- Le déploiement d'une nouvelle version du logiciel MIAO Cloud 2018. Avec la refonte complète du module d'accueil, celle-ci utilise les technologies informatiques les plus abouties (serveurs FTP et MySQL) et favorise le travail collaboratif des différentes entités des entreprises clientes.
- Désormais proposé, le service d'hébergement dans le Cloud des bases de données clients monte progressivement en puissance (une quarantaine de clients hébergés en fin d'année).
- La poursuite des ventes de l'application MIAO design, qui a fait l'objet de nouvelles versions intégrant de nouvelles fonctionnalités, dont la possibilité de réaliser directement des insertions paysagères, fonction d'anticollision pour l'aménagement du mobilier en particulier.
- La refonte de l'interface du logiciel Viz'All, système de relevé automatisé des bâtiments intérieurs, couplée à des investissements commerciaux et marketing. Ce produit s'adresse à une multitude de cibles métier, notamment les diagnostiqueurs et experts immobiliers, les agenceurs, la maîtrise d'œuvre en bâtiment.
- Le lancement d'une nouvelle activité de formation à distance en partenariat avec une entreprise spécialisée dans ce domaine.
- La poursuite des efforts de R & D et d'innovation : refonte de l'interface de saisie du logiciel MIAO (projet ARKO) et intégration d'un modeleur graphique.
- Le maintien d'investissements en communication et marketing produits.

IX - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement notable ou de caractère exceptionnel n'est intervenu depuis l'arrêté des comptes de l'exercice qui est soumis à votre approbation.

Fait le 6 juin 2019.

Le Président



IV – DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, sur option à l'imposition au barème progressif, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158,3, 2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons les dividendes mis en paiement au titre des 3 exercices précédents :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Année 2017	NEANT	NEANT	400 000
Année 2016	NEANT	NEANT	400 000
Année 2015	NEANT	NEANT	1 000 000

V - INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Nous vous précisons que les conventions visées à l'article L. 225.38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance de votre Commissaire aux Comptes.

VI - INFORMATIONS DIVERSES PREVUES PAR LA LOI

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal (article 223 quater du C.G.I.).

Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008, nous vous informons des délais de règlement de nos fournisseurs et clients au 31 décembre 2018 à savoir :

FOURNISSEURS	TOTAL
- De 1 à 30 jours	43 766 €
- De 31 à 60 jours	2 379 €
- De 61 à 90 jours	0 €
- De 91 jours et plus	0 €
TOTAL	**46 146 €**

CLIENTS	TOTAL
- De 1 à 30 jours	90 600 €
- De 31 à 60 jours	28 590 €
- De 61 à 90 jours	37 066 €
- De 91 jours et plus	89 535 €
TOTAL	**245 792 €**

Certifié conforme
Le Président

"ALL SYSTEMS"
SAS au capital de 166 700 €
Siège social : 26 boulevard des Frères Desaire
38170 SEYSSINET-PARISET
R.C.S. GRENOBLE 383 604 261

ETAT DES CONVENTIONS

Les conventions antérieures ont poursuivi leurs effets :

CONVENTION DE MANAGEMENT « ALL SYSTEMS » « ALABASTER »

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/02/2016, a été conclu à Boulogne-Billancourt entre les sociétés « ALABASTER » et « ALL SYSTEMS » un contrat de management pour un montant forfaitaire annuel de 100 000 € HT.

CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE "ALL SYSTEMS" "ALABASTER"

Aux termes d'un acte sous seing privé à Boulogne-Billancourt en date 01/03/2016, a été conclu entre les sociétés "ALABASTER" (société Holding) et "ALL SYSTEMS" (filiale) une convention de trésorerie intra groupe d'une durée indéterminée, autorisant la Société "ALABASTER " à organiser la gestion de la trésorerie de la Société " ALL SYSTEMS".

Cette convention prévoit que les avances de trésorerie faites porteront intérêt au taux de 0,5 % dans la limite maximale de la moyenne annuelle des taux de rendement brut à l'émission des obligations des sociétés privées.

Les intérêts servis au cours de l'exercice par la Société "ALABASTER" à la société "ALL SYSTEMS" se sont élevés à 1.344 €.

Fait le 06/06/2019.

Le Président

Alain GAUDUCHON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de paris
14, avenue des Rochers
94170 LE PERREUX

S.A.S. ALL SYSTEMS

26, boulevard des Frères Desaire

38170 SEYSSINET-PARISET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
appelée à statuer sur les comptes annuels

"ALL SYSTEMS"
S.A.S. au capital de 166 700 €
Siège social : 26 boulevard des Frères Desaire
38170 SEYSSINET-PARISET

R.C.S. Grenoble B 383.604.261

Aux associés

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ALL SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partic « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations, relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5– Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Perreux, le 20 mai 2019

Alain GAUDUCHON
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	309 770	309 770		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 651	762	2 889	2 889
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 813	1 813		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	729	729		
Autres immobilisations corporelles	277 342	242 274	35 068	22 174
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**593 304**	**555 347**	**37 957**	**25 063**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**2 512**		**2 512**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	246 607	34 477	212 130	311 377
Autres créances	606 462		606 462	588 386
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	200 000
Disponibilités	696 144		696 144	753 570
Charges constatées d'avance (3)	28 344		28 344	17 729
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 080 068**	**34 477**	**2 045 591**	**1 871 063**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 673 372	589 824	2 083 548	1 896 126
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	166 700	166 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	143 729	143 729
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 670	16 670
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	597 939	341 123
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**592 970**	**656 816**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 518 008**	**1 325 038**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 675	1 641
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 276	1 276
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 208	165 486
Dettes fiscales et sociales	374 921	378 150
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 337	24 536
Produits constatés d'avance (1)	3 123	
TOTAL DETTES	**565 540**	**571 088**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 083 548	1 896 126
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	565 540	571 088
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 675	1 641
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 002		2 002	10 947
Production vendue (biens)	715 939		715 939	669 570
Production vendue (services)	2 253 449		2 253 449	2 216 574
Chiffre d'affaires net	**2 971 390**		**2 971 390**	**2 897 090**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			95 987	183 451
Autres produits			144	108
Total produits d'exploitation (I)			**3 067 521**	**3 080 649**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			1 010	2 246
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 024	9 936
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			422 760	447 074
Impôts, taxes et versements assimilés			42 345	37 495
Salaires et traitements			1 145 563	1 083 707
Charges sociales			544 952	522 643
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 070	10 860
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			19 053	26 293
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			310 167	391 880
Total charges d'exploitation (II)			**2 500 945**	**2 532 138**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			566 576	548 516
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 372	655
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**1 372**	**655**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2	191
Différences négatives de change				13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**2**	**204**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 370	451
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			567 946	548 967

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 552	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**6 552**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	97 403	79
Sur opérations en capital	762	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**98 165**	**79**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-91 613	-79
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-116 637	-107 928
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 076 445**	**3 081 304**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 482 475**	**2 424 488**
BENEFICE OU PERTE	592 970	656 816

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALL SYSTEMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 083 548 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 592 970 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arreté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R.123-172 à R.123.208 du Code de commerce.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La société ALL SYSTEMS a fait l'objet d'une expertise technique par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation qui a conclu au rejet de l'éligibilité au CIR (Crédit Impôt Recherche) des dépenses de l'année 2015 et il a transmis à la DGFIP son avis; le CIR 2015 s'élève à 272 895 euros et il n'a pas été remboursé à ce jour. La société ALL SYSTEMS conteste cet avis étant précisé que le contrôle fiscal initié par la DGFIP, portant sur la période de 2014 à 2016, et intervenu aux dates de la conclusion de l'expertise, n'a pas fait l'objet d'inscription du CIR 2015 dans la notification de Rectification. En conséquence la société conserve à l'actif le remboursement attendu.
Il n'a pas été comptabilisé de provision pour risque.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Agencements des constructions : 5 ans
* Installations techniques : 8 à 3 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La continuité de l'exploitation

L'appréciation de la continuité d'exploitation par la direction de l'entreprise est fondée sur les hypothèses structurantes suivantes :

En 2018, le chiffre d'affaires de ALL SYSTEMS augmente de + 3 % par rapport à l'exercice précédent.

La vente de licences enregistre une progression identique de + 3 %, tandis que la formation fait un bond de + 16 %, ce qui représente une des plus belles années de la dernière décennie.

Le poste de redevance de maintenance ne progresse que légèrement (+ 0,5 %), mais confirme la reprise amorcée en 2017.

Les principaux faits marquants en 2018 sont :

Ø Le déploiement d'une nouvelle version du logiciel MIAO Cloud 2018. Avec la refonte complète du module d'Accueil, celle-ci utilise les technologies informatiques les plus abouties (serveurs FTP et MySQL) et favorise le travail collaboratif des différentes entités des entreprises clientes.
Désormais proposé, le service d'hébergement dans le Cloud des bases de données clients monte progressivement en puissance (une quarantaine de clients hébergés en fin d'année).

Ø La poursuite des ventes de l'application MIAO design, qui a fait l'objet de nouvelles versions intégrant de nouvelles fonctionnalités, possibilité de réaliser directement des insertions paysagères, fonction anticollision pour l'aménagement du mobilier en particulier.

Ø La refonte de l'interface du logiciel Viz'All, système de relevé automatique des bâtiments intérieurs, couplée à des investissements commerciaux et marketing.
Ce produit s'adresse à une multitude de cibles métier, notamment les diagnostiqueurs et experts immobilier, les agenceurs, la maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Ø Le lancement d'une nouvelle activité de formation à distance en partenariat avec une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Ø La poursuite des efforts de R & D et d'innovation : refonte de l'interface de saisie du logiciel MIAO (projet ARKO) et intégration d'un modeleur graphique.

Ø Le maintien d'investissements en communication et marketing produits.

Règles et méthodes comptables

A noter que la montée en charge du système d'abonnements logiciel depuis l'introduction de cette formule en 2016, conjointement à la vente pure de licences, a pour effet de renforcer la part récurrente du chiffre d'affaires de la société.

ALL SYSTEMS a surperformé son marché clients de la construction des maisons individuelles, le secteur subissant la suppression progressive du prêt à taux zéro et des aides en vue de l'accession à la propriété.

Le potentiel de développement de la société reste important à moyen terme.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 36 363 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE permet de réaliser des efforts en matière d'investissement, d'évolution des salaires, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution du fond de roulement.

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE A

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immos incorporelles T	314 183		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	1 813		
Installations tech., matériel et outillage industriels	729		
Installations générales, agenc. et aménag. divers	73 604		5 521
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	177 774		20 443
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Tota	253 919		25 964
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Tota			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+I)	568 102		25 964

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE B

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)		762	313 421	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. géné. agenc., aménag., constr.				
213500 - Installations générales			1 813	
			1 813	
Instal. tech., matériel et outillage industriels				
215700 - Agencement, aménagements mat. outi			729	
			729	
Instal. générales, agencemts et aménag. divers				
218100 - Agencement Amenagement Installatio			78 483	
218180 - Aménagement Formation			641	
			79 124	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info. mobilier				
218300 - Matériel de bureau & informatique			170 868	
218400 - Mobilier			27 350	
			198 217	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			279 863	
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières				
Total IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		762	593 304	

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développ. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	**309 770**			**309 770**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co	1 813			1 813
Install. techniques, matériel et outillage industri	729			729
Install. générales, agencements et aménageme	61 382	3 979		65 361
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique , mobilier	167 822	9 091		176 913
Emballages récupérables et divers				
Total III	**231 745**	**13 070**		**244 815**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	541 515	13 070		554 585

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	59 355,56	19 052,78	43 169,01	35 239,33
Total	59 355,56	19 052,78	43 169,01	35 239,33
Exploitation		19 052,78	43 169,01	

Etat des créances

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	246 607	246 607	
Autres	606 462	606 462	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 344	28 344	
Total	881 412	881 412	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 675	1 675		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 208	179 208		
Dettes fiscales et sociales	374 921	374 921		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 613	6 613		
Produits constatés d'avance	3 123	3 123		
Total	565 540	565 540		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 276			

Synthèse des charges à payer

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 061,98
Dettes fiscales et sociales	130 551,38
Total	263 613,36

Synthèse des charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	28 344,06
Total	28 344,06

Synthèse des produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	813,76
Autres créances	13 475,33
Disponibilités	1 157,96
Total	15 447,05

Notes sur l'intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SAS ALL SYSTEMS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ALABASTER

Engagements reçus

	Montant en euros
FINANCIERE LA DS	*263 812,05*
Autres engagements reçus	263 812,05
Total	263 812,05
Dont concernant :	
Les autres entreprises liées	284 195,64

Notes sur les retraites

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 126 759 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Notes sur les effectifs et le DIF

Effectif

Effectif moyen du personnel : 24 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	24	

Ventilation de l'IS

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	567 945,99	-90 985,00	658 930,99
+ Résultat exceptionnel	-91 613,17	-25 652,00	-65 961,17
Résultat comptable	476 332,82	-116 637,00	592 969,82

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur les capitaux propres

Capitaux propres

Capital social d'un montant de 166 700.00 euros décomposé en 1 667 titres d'une valeur nominale de 100.00 euros